

# *Déclaration*

---

95/42

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION  
DE  
L'HONORABLE ROY MacLAREN,  
MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,  
À LA RENCONTRE DES MINISTRES DU COMMERCE  
DE L'HÉMISPHERE OCCIDENTAL**

**DENVER, Colorado  
Le 30 juin 1995**



À Miami, les chefs de nos gouvernements ont convenu de mettre la touche finale, d'ici l'an 2005, aux négociations d'un Accord de libre-échange des Amériques qui éliminerait progressivement les barrières au commerce et à l'investissement.

En tant que ministres du Commerce, nous avons été invités à examiner les premières démarches prévues dans le Plan d'action du Sommet et à approuver un programme de travaux préparatoires additionnels devant être effectués durant l'année qui vient.

Pour ce qui est de ces préparatifs, les choses progressent bien :

- Les travaux entrepris par l'OEA [Organisation des États américains] et par la BID [Banque interaméricaine de développement], sous les auspices du Comité spécial du commerce, étaient de premier ordre. J'espère que ces organismes nous feront bénéficier d'autres analyses du même genre.
- Nos fonctionnaires ont mis sur pied un certain nombre de groupes d'étude qui feront le travail de défrichage dans certains secteurs prioritaires et qui nous remettront leurs rapports à l'occasion de notre réunion en mars en Colombie.

Bien qu'ils puissent paraître techniques, ces travaux sont indispensables si nous voulons mener à bien les négociations. Le Canada les juge prioritaires.

Nos fonctionnaires vont y participer activement.

Toutefois, en tant que ministres, nous ne devons pas nous limiter à instaurer un programme de travaux préparatoires. Nous devons étoffer et développer l'engagement pris par nos chefs de gouvernement qui veulent s'employer à négocier un accord de libre-échange dans l'hémisphère. En ce qui concerne la portée et le calendrier de ces négociations, l'engagement de nos chefs était ambitieux, mais réalisable.

Cependant, nous devons nous pencher sur deux grandes questions pour bien structurer l'Accord de libre-échange des Amériques.

Premièrement, jusqu'à quel point pourrons-nous être ambitieux au regard de certaines obligations et de certains droits?

Évidemment, tous les droits de douane devront être éliminés sur 10 ans, à quelques exceptions près dont il faudra convenir. Cette élimination sera au coeur de l'accord final. Mais qu'en est-il des autres domaines?

Lorsque le Panama et l'Équateur auront accédé à l'Organisation mondiale du commerce, tous les pays de l'hémisphère seront membres de l'OMC. Dans certains domaines, serait-il souhaitable d'aller plus loin que les dispositions de l'OMC?

Dans le domaine des subventions agricoles, nous pourrions peut-être aller au-delà du cadre de l'OMC. Par exemple, pourrions-nous convenir d'interdire aux pays membres d'accorder des subventions à l'exportation dans la région?

Dans d'autres domaines, nous voudrions peut-être simplement recourir aux instruments de l'OMC pour atteindre nos objectifs, par exemple l'Accord de l'OMC sur les marchés publics.

Nous devons trouver des réponses à ces questions avant d'entreprendre les négociations.

Deuxièmement, comment devons-nous procéder pour arriver à l'Accord de libre-échange des Amériques? Quelle approche allons-nous utiliser?

Évidemment, nous allons nous inspirer des divers accords infrarégionaux déjà conclus. La libéralisation réalisée grâce à ces accords va naturellement nous faciliter la tâche. À cet égard, nous sommes très contents que le Chili ait décidé d'accéder à l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain]. Nous accepterions que d'autres pays deviennent membres de l'ALENA, à condition qu'ils puissent en assumer les obligations.

Même si nous allons nous inspirer, cela va de soi, de la libéralisation déjà réalisée grâce aux accords existants, nous ne pourrions pas compléter nos négociations d'ici l'an 2005 en attendant passivement que ces accords réunissent plus de pays. En d'autres termes, le Canada est d'avis que l'Accord de libre-échange des Amériques ne pourra être réalisé uniquement grâce au fait que certains pays vont décider de se rallier à un accord existant.

L'Accord de libre-échange des Amériques ne deviendra réalité que grâce aux efforts concertés de l'ensemble des pays de l'hémisphère.

Pour que les négociations entourant l'Accord de libre-échange des Amériques soient complétées d'ici l'an 2005, il faudra, d'ici 1997, commencer les négociations dans certains domaines, sinon dans tous.

Pour y parvenir, nous, en tant que ministres, devons avoir déterminé, d'ici là, quelle approche nous avons l'intention d'utiliser.

- Les négociations se feront-elles de bloc à bloc entre les signataires des accords infrarégionaux existants?
- Ou bien, pour ce nouvel accord de libre-échange de l'hémisphère, allons-nous respecter la tradition et le rendre accessible aux 34 participants?

Même s'il n'est pas nécessaire de répondre à ces questions dès maintenant, nous devons amorcer les discussions.

Serait-il possible de trouver des réponses à ces questions lors de notre rencontre du début de 1997 et de demander dès aujourd'hui à nos fonctionnaires de faire l'analyse qui s'impose en prévision de cette rencontre?

J'ai hâte de savoir ce qu'en pensent mes collègues. Merci,  
Monsieur le Président.